

COMPTE-RENDU_ SEANCE DU 6 FEVRIER 2024_18H30

Excusés : Christelle Varache pouvoir à Philippe Charpentron, Natacha Audebert pouvoir à Isabelle Terminet, Guillaume Bonnevin pouvoir à Alain Lapeyre, Emmanuelle Mercier, Karine Nicolas, Maxime Dauvel et Éric Rodriguez.

Ralentisseurs Rulle

Un devis a été demandé à Eurovia pour la pose de 4 ralentisseurs sur la route de Rulle, entre la tonnellerie et la sortie du lieu-dit, pour ralentir la vitesse.

Par ailleurs, des grosses pierres ont été posées sur les côtés des ralentisseurs rue du Grand Montinet afin d'empêcher les véhicules de contourner les ralentisseurs et d'abîmer les bas-côtés.

Modification règlement lotissement le Piruit

Des habitants du lotissement le Piruit ont déposé une déclaration préalable pour la pose de panneaux solaires qui a été refusée car le règlement indique que la pose de panneaux solaires n'est pas autorisée. Vu les tarifs actuels de l'électricité, il est proposé d'abroger l'article 11 en question. La modification doit ensuite être validée par la moitié des propriétaires détenant ensemble les deux tiers au moins de la superficie du lotissement ou les deux tiers des propriétaires détenant au moins la moitié de cette superficie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et invite les propriétaires à faire en sorte que les panneaux solaires soient le moins visible possible depuis l'espace public et positionnés sur un côté de la toiture.

Ouverture anticipée de crédits

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été acquis 2 débroussailleuses qui ne convenaient pas aux agents communaux. La société Tardy a proposé 2 autres matériels dont le prix total est supérieur de 629,45€. La dépense n'ayant pas été prévue pour être réglée avant le vote du budget 2024, il est nécessaire de délibérer pour pouvoir payer la facture. Le conseil municipal donne son accord.

Candidature label « de pierres et de vignes »

Isabelle Terminet expose au conseil municipal que la candidature de la commune au label « de pierres et de vignes » n'avait pas donné suite il y a quelques années. Un appel à candidatures vient d'être lancé, il semble que nous pouvons répondre aux critères : attester d'une population de maximum 1200 habitants et d'une surface plantée en vignes de 20% minimum, posséder un périmètre de protection au titre des monuments historiques (église Saint-Martin), disposer d'au moins une offre touristique (gîtes et chambres d'hôtes) et une offre de restauration (restaurant Chez Lio), disposer d'un point de dégustation ou de vente de Pineau et/ou Cognac (Derouineau, Narfit, vignobles Roy). Il est nécessaire de produire une délibération pour candidater.

Modification des statuts de Grand Cognac

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour valider la modification des statuts de Grand Cognac pour étendre le soutien de l'agglo à de nouveaux clubs sportifs à savoir les ailes Cognaçaises et l'association sport et loisirs du golf du Cognac.

Informations diverses

Permis d'aménager lotissement les Brossettes : le plan ne correspond pas tout à fait au PLU mais correspond au PLUi. Le permis d'aménager sera donc redéposé lorsque le PLUi sera validé. Nous avons reçu une notification d'Orange pour la fermeture commerciale du réseau cuivre le 31 janvier 2026.

Le noyer situé rue de la Borderie a été coupé. Un nouveau sera planté en recul d'1,50m. Réunion avec Charente santé : une réunion a eu lieu le 6 février avec le directeur de Charente santé. La commune souhaite que le Département participe aux charges (agent d'entretien, électricité et eau) dès 2025. Il est acté que la commune ne prendra plus en charge dorénavant l'entretien du matériel. Le logement au-dessus du cabinet dentaire est mis à disposition du Département, il leur incombera de le meubler. Le Département pourra le louer pour une somme modique aux internes ou étudiants en médecine.

En ce qui concerne le cabinet dentaire, une avarie est survenue sur le fauteuil et la dentiste ne peut pas travailler à Sigogne actuellement. La réparation du fauteuil a été commandée par Charente santé. Il est prévu d'adresser un courrier aux administrés dont les haies sont trop hautes et débordent sur les trottoirs, empêchant les piétons d'y circuler.